

Article 43 du Règlement

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LE BRAS MIS AU POINT AU CANADA POUR LA NAVETTE SPATIALE DES ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Ursula Appoloni (York-Sud-Weston): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Demain matin, la navette spatiale "Columbia" entreprendra son deuxième voyage hors de l'atmosphère terrestre et transportera, dans sa soute, un bras spécial mis au point par la société Spar Aerospace et le Conseil national de recherches.

Étant donné que le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Roberts) se rendra aux États-Unis jeudi pour marquer la participation canadienne au programme spatial américain, je propose, appuyée par le député de Willowdale (M. Peterson):

Que le ministre transmette aux représentants du gouvernement américain ainsi qu'à ceux de la NASA les meilleurs vœux de la Chambre pour un voyage sûr et fructueux.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: La motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

LA NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER LES PRÉVISIONS D'EMPLOI POUR FACILITER LES CHOIX DE CARRIÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Albert Cooper (Peace River): Étant donné que cette semaine-ci est désignée comme étant celle des carrières au Canada, madame le Président, je propose, avec l'appui du député de Pembina (M. Elzinga):

Que le ministre chargé de l'emploi améliore ses prévisions des emplois qui seront nécessaires à l'avenir, de façon que les éducateurs qui aident les élèves de nos écoles secondaires à s'orienter puissent leur proposer des choix de carrière qui ne risquent pas d'être dépassés au moment où les intéressés termineront leurs études ou parachèveront leur formation.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES POSTES

L'INCIDENCE DE LA HAUSSE DU TARIF POSTAL SUR LES ŒUVRES DE CHARITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, la hausse imminente du tarif postal imposera un lourd fardeau à tous les Canadiens. Les œuvres de charité comme la Canadian Lung Association, dont les fonds proviennent uniquement de la campagne du timbre de Noël menée exclusivement par la poste, seront gravement compromises. Je propose, appuyé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker):

Que la Chambre s'oppose à la hausse du tarif postal d'ici à ce qu'une amélioration des services soit devenue manifeste, et qu'elle appuie une mesure d'exception exemptant de la hausse astronomique proposée les œuvres de charité reconnues qui ont recours à la poste pour recueillir leurs fonds.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE L'EAU DU LAC ONTARIO QUI SERT À LA CONSOMMATION HUMAINE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Enquête pollution a recommandé que l'usine Harris, de traitement des eaux usées à Toronto, soit améliorée pour qu'elle puisse éliminer la trentaine de polluants chimiques dont on a constaté la présence dans les eaux du lac Ontario. Je propose donc, avec l'appui du député de Broadview-Greenwood (M. Rae):

Que la Chambre ordonne à Environnement Canada d'aider financièrement et techniquement la municipalité de Toronto à améliorer l'usine de traitement Harris afin qu'elle puisse purifier de tout polluant chimique l'eau du lac Ontario qui sert à la consommation humaine et que les personnes responsables de cette contamination soient poursuivies en justice avec toute la rigueur de la loi.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

L'URÉE-FORMALDÉHYDE—L'INDEMNISATION DES PROPRIÉTAIRES DE MAISON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, 2,000 propriétaires de la région de Niagara ont répondu à l'appel du gouvernement en vue d'économiser l'énergie en isolant leur maison, mais malheureusement ils ont utilisé, avec l'approbation de la SCHL, de la mousse isolante d'urée-formaldéhyde. Je propose donc, appuyé par le député de Haldimand-Norfolk (M. Bradley):